

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2010

Le premier février deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire.

Date de la convocation : 25 janvier 2010

PRÉSENTS : MM ITOURNEL Pierre – RODAMEL Maxime – BONJEAN Franck – WIDER Viviane – LAFAY Daniel - BIGAY Thierry - GARRET Jean-Louis - BONJEAN Florence – PONSON Stéphane – LAFORET Michèle – FORESTIER Nathalie – COUPERIER Emilien

ABSENTS : DAYNE Jean-Michel – THOLY Monique – MINSSIEUX Olivier

SECRÉTAIRE : RODAMEL Maxime

1/ NOUVELLES ADHESIONS A L'EPF-SMAF

Monsieur le Maire expose que les Communes de AMBERT (Puy-de-Dôme), BELLENAVES (Allier), POUZY-MESANGY (Allier), RIS (Puy-de-Dôme), SAINTE FLORINE (Haute-Loire), VEZEZOUX (Haute-Loire), et le département de l'ALLIER, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2009 a donné un avis favorable. Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord aux adhésions précitées.

2/ ADHESIONS DES E.P.C.I. AU S.I.E.G. DU PUY-DE-DOME – MODIFICATONS STATUTAIRES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une modification statutaire doit être mise en œuvre pour permettre aux E.P.C.I. d'adhérer au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, assurant au syndicat la sécurité juridique de ses interventions pour des travaux d'éclairage public et d'entretien d'éclairage public pour la voirie et les installations d'intérêt communautaire. Il rappelle que les textes ont été élaborés en étroite collaboration avec les services préfectoraux.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent les nouveaux statuts qui permettent l'adhésion des E.P.C.I. pour la compétence optionnelle éclairage public au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, les conditions de représentation des E.P.C.I. au sein du comité syndical

3/ CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE ET FERMETURE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

Compte tenu que Melle GUILLEMIN Vanessa compte 6 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif et atteint le 5^{ème} échelon au 1^{er} juillet 2010, le Conseil Municipal décide de fermer (à compter du 30 juin 2010) l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures par semaine à partir du 1^{er} juillet 2010. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de nommer Melle GUILLEMIN Vanessa sur cet emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

4/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivant : mise en valeur de l'église, réfection éclairage public du stade de foot et du terrain de pétanque.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 14 000€ H.T pour la mise en valeur de l'église, 10 300€

H.T. pour l'éclairage du stade et du terrain de pétanque. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de

- 50% du montant H.T (pour l'église), et en demandant à la commune une participation égale à 50% de ce montant soit 7 000€.
- 55% du montant H.T (pour le stade et le terrain de pétanque) et en demandant à la commune une participation égale à 45% de ce montant soit 4 635€.

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur le Maire précise que le montant de la TVA est payé et récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver l'avant projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 7 000€ pour l'éclairage de l'église et 4 635€ pour les deux autres. Le Conseil Municipale autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme et de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de l'établissement du budget primitif

5/ REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE – SINISTRE DU 21 JANVIER 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la serrure de la vitrine extérieure a été forcée et est hors d'usage. Un devis a été effectué par UNIVERS PAPETERIE pour le remplacement de la vitrine pour un montant H.T. de 465,00€, soit 556,14€ T.T.C. Ce devis a été envoyé aux assurances AXA à THIERS. A cet effet, les assurances AXA ont remboursé à la Commune, la somme de 556,14€.

6/ LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POUR SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire rappelle que les services des Sapeurs Pompiers d'Arconsat n'étant pas « départementalisés » mais Centre Intégré, il était urgent et nécessaire d'équiper la caserne des sapeurs pompiers en bouteilles d'oxygène. Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que cette urgence et cette responsabilité l'ont amené à signer un contrat de location de 2 bouteilles d'oxygène sur une durée de 3 ans avec la Société SAGA MEDICAL (15) MASSIAC en date du 15 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision anticipée dans l'urgence de Monsieur le Maire, et autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de 1254 euros TTC correspondant à la location de 2 bouteilles d'oxygène sur une durée de 3 ans afin que la caserne des sapeurs pompiers en soit équipée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 12 mars 2010 à 20 heures en Mairie, salle du Conseil.